

Cours N° 1 :

Objectif : l'étudiant abordera des généralités retraçant la définition de la linguistique contrastive, son objet d'étude ainsi que le rapport qu'elle entretient avec la linguistique comparée et la didactique du FLE.

Contenu :

- Définition et objet d'étude de la linguistique contrastive
- La linguistique contrastive et la linguistique comparée
- La linguistique contrastive et la didactique

1. Les origines de la linguistique contrastive :

La linguistique contrastive a été développée au 19^e S à travers l'étude des langues indo-européennes. Sa méthode contrastive est le standard à partir duquel les linguistes jugent si deux langues ont évolué à partir d'une même langue.

Au 20^e S, la linguistique comparée vise à définir des familles de langues dans des zones comme l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, la Nouvelle-Guinée et l'Afrique. Dans des régions, il ne fut possible que récemment de collecter les nombreuses données nécessaires à la reconnaissance des stades antérieurs des langues parlées actuellement. Ces résultats ont permis de dégager les relations des familles de langues.

La linguistique moderne est également impliquée dans la recherche des universaux du langage. Un intérêt nouveau s'est porté sur les caractères typologiques des langues du monde, et les linguistes comparent maintenant les langues du point de vue de leurs structures syntaxiques et de leurs catégories grammaticales (telles que les langues à genres, par opposition à celles qui n'en ont pas, et les langues avec sujets par opposition aux langues avec thèmes). Ainsi, dans le projet sur les universaux du langage de l'université de Stanford, le linguiste américain

Joseph Greenberg et ses collègues ont montré que les langues qui partagent le même ordre de mots fondamentaux (tel que sujet-verbe-objet, objet-verbe-sujet ou objet-sujet-verbe) ont également en commun d'autres éléments de structure. De telles études comparées traduisent les efforts entrepris pour révéler dans toute leur diversité les systèmes sonores, structuraux et sémantiques des langues du monde.

2. Définition et objet d'étude de la linguistique contrastive :

La linguistique contrastive est une branche de la linguistique qui s'attache à comparer les structures de deux ou plusieurs langues, apparentes ou non. C'est une technique utilisée pour démontrer la relation génétique entre certaines langues. Elle essaye de prouver que deux ou plusieurs langues sont descendante d'une seule proto-langue, par la comparaison d'une liste de termes. A travers des régulières correspondances de sons établis et des séquences régulières de sons, la proto-langue peut être reconstruite à partir des langues descendantes. Aussi, les conclusions des recherches en linguistique contrastive peuvent avoir des applications dans l'enseignement des langues ou la traduction.

La linguistique contrastive, dans notre contexte, est une application de l'enseignement. Elle pose le problème de la complexité de l'enseignement des langues étrangères. Elle est apparue dans les années 60, comme filiale de la linguistique. Cette période est caractérisée par l'avènement de plusieurs pays indépendants qui a amené certains gouvernements à réfléchir sur l'enseignement es langues étrangères, qui ne sont souvent pas des langues nationales.

Contraste signifie opposition de deux éléments mis en valeur. En linguistique contrastive, il s'agit d'opposer deux ou plusieurs structures linguistiques, de ce fait, c'est la comparaison systématique des caractéristiques linguistiques de deux ou plusieurs langues. Elle

s'intéresse à l'individu d'une communauté qui apprend une langue où cohabitent plusieurs autres langues : l'individu au contact de plusieurs langues.

Lorsqu'un individu évolue dans une communauté où coexistent plusieurs langues, il sera confronté à plusieurs phénomènes, à savoir :

- Situation de diglossie
- Bilinguisme (individuel et social)
- Plurilinguisme
- Langues composites
- Emprunts et interférences

Cours N° 2 :

Objectif : l'étudiant abordera les problèmes linguistiques posés par le contact des langues et sera en mesure de distinguer entre la situation de diglossie et celle du bilinguisme selon Ferguson et Fishman.

Contenu :

- Phénomènes dus au contact des langues
- Situation de diglossie
- Bilinguisme social et individuel

1. Problèmes linguistiques posés par le contact des langues

Il y a dans le monde entre quatre et cinq mille langues différentes et environ 150 pays ; trente langues par pays, ce que nous appelons plurilinguisme. Les communautés linguistiques se côtoient, les langues sont constamment en contact et le lieu de contact peut être l'individu (bilinguisme et une situation d'acquisition) ou la communauté (plurilinguisme et multilinguisme).

Selon J. HAMERS et M. Blanc dans leur ouvrage *Bilingualité et Bilinguisme*, le bilinguisme est l'état d'un individu ou d'une communauté qui se réfère à la présence simultanée de deux langues chez un individu ou dans une communauté. A partir de cette définition, on peut dire que le bilinguisme peut se référer à des phénomènes concernant : un individu qui se sert de deux langues, une communauté où deux langues sont employées, des personnes qui parlent deux langues différentes.

1.1. Le bilinguisme individuel :

La situation d'un individu capable de manier deux langues de statut identique avec une égale aisance (au sens restreint bien sûr). Certains linguistes définissent une personne bilingue est celle qui peut être capable

de s'exprimer et de communiquer parfaitement dans deux langues, soit actif (le parole et l'écriture), soit passif (par l'écoute et la lecture).

1.2. Le bilinguisme social :

L'usage surtout parlé (écrit) de deux ou plusieurs langues (langue de culture, dialecte ou patois) par un même individu ou par un groupe (au sens large bien sûr).

Un bilingue est tout individu capable de comprendre ce qu'il lui est dit dans une autre langue et de se faire également comprendre dans cette langue.

Le bilinguisme dans une communauté se relie étroitement à la politique linguistique comme toute politique conduite par un Etat ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter expansion. Cette politique linguistique peut être déclarée ou seulement implicite et prend importance particulière dans les Etats multilingues qui sont amenés à légiférer parfois dans le moindre détail.

1.3. La diglossie :

Au début, le terme de "diglossie" est un néologisme, qui signifie bilinguisme en langue grecque avant d'être utilisé par le linguiste William Marçais en 1930 dans sa "Diglossie arabe". Selon lui, la situation diglossique est généralement une situation conflictuelle car ce phénomène se rencontre lorsque les langues en contact ont des fonctions différentes, par exemple une langue "formelle" et une langue "privée" qui causent l'apparition de variétés "hautes" et "basses" de la langue.

C'est la coexistence dans une même communauté de deux formes linguistiques qu'on appelle « variété basse » et « variété haute » : exemple de l'arabe dialectale et classique/ le créole et le français (en Haïti).

Pour Ferguson : « c'est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langues, existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée, qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté » (« Diglossia », *Word*, 1959).

Par contre, Fishman distingue entre le bilinguisme (fait individuel) et la diglossie (phénomène social). Mais il peut y avoir diglossie entre plus de deux codes (pas besoin d'origine commune). Exemple en Algérie : le français, l'arabe et le kabyle.

Ainsi, Fishman distingue 4 situations :

- Bilinguisme et diglossie : tous les membres de la communauté connaissent la variété haute et la variété basse.
- Bilinguisme sans diglossie : des individus bilingues qui n'utilisent pas les deux spécifiquement.
- Diglossie sans bilinguisme : un groupe dans la communauté qui ne parle que la variété haute et un autre groupe qui ne parle que la variété basse.
- Ni diglossie, ni bilinguisme : il s'agit de petites communautés (imaginaires).

Cours N° 3 :

Objectif : les étudiants prendront connaissance des langues composites qui naissent d'un contact purement occasionnel de deux ou plusieurs langues, que se soit pour des raisons commerciales et pour des besoins de communication ou bien en raison de l'esclavage des noirs d'Afrique. Ce contact produit également l'utilisation dans un même discours de plus de deux langues.

Contenu :

- Phénomènes dus au contact des langues
- Les langues composites
- L'alternance codique et l'emprunt

2. Les langues hybrides (composites)

2.1. Les sabirs : se sont des systèmes linguistiques réduits à quelques règles de combinaison et à un vocabulaire limités ; se sont des langues composites nées du contact de deux ou de plusieurs communautés linguistiques différentes qui n'ont aucun autre moyen de se comprendre, notamment dans les transactions commerciales. Le sabir est caractérisé par une structure grammaticale assez pauvre et un vocabulaire très réduit.

2.2. Les pidgins : le pidgin est une langue seconde née du contact de langues européennes avec divers langues d'Asie et d'Afrique afin de permettre l'intercompréhension de communautés de langues différentes. Le système du pidgin est plus complexe que celui du sabir, son vocabulaire est assez riche, couvrant de nombreuses activités.

2.3. Les créoles : les créoles sont des sabirs ou des pidgins qui, pour des raisons diverses, d'ordre historique ou socioculturel, sont devenus des langues maternelles de toutes une communauté.

3. L'alternance codique et l'emprunt :

3.1. Terminologie

Le terme d'alternance codique rend compte d'un grand nombre de terminologies du fait de la complexité de chaque situation observée et/ou étudiée sous des angles divers. Nous avons en français : alternance de langues, alternances codique, mélange de langues, mélange codique, marques transcodiques, incorporation (Boyd, Anderson et Thornell, 1991), bouée transcodique, structures mixtes (Canut, 2002), etc., et en anglais : code-switching, code-mixing, language alternation, intra-sentential code switching, inter-sentential code switching, extra-sentential code switching, odd switching (Gardner-Chloros, 1991), tag-switching, situationnel switching et metaphorical switching (Blom & Gumperz, 1972), conversational switching (Gumperz, 1989b), language mixing (Auer, 1999), emblematic switching (Milroy & Muysken, 1995), fluent code-switching (ou skilled code-switching)/flagged switching (Poplack, 1988b), etc.

Il s'inscrit par ailleurs dans l'ensemble plus large des « marques transcodiques », terme référant à « *l'ensemble des phénomènes de contact linguistique, tels que code-switch, mélange de langue, interférence, emprunt, etc.* » (Lüdi, 1991 : 54).

Pour Dubois (1973 : 188), « *il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues, c'est-à-dire d'une manière générale toutes les fois qu'il existe un individu apte à se servir totalement ou partiellement de deux parlars différents* ».

L'alternance codique peut se définir comme une des caractéristiques du comportement des bilingues qui « *exploitent les ressources des langues qu'ils maîtrisent de diverses manières, pour des buts sociaux et stylistiques, et accomplissent cela en passant d'une langue à l'autre, ou en les mélangeant de différentes manières* » (Winford, 2003 : 101).

Dans les recherches anglo-américaines, ce phénomène est relié aux domaines du bilinguisme et de la linguistique du contact, tandis qu'en France « *ce champ d'analyse est apparu bien plus tardivement et s'est développé tant dans des perspectives sociolinguistiques, interculturelles ou didactiques que linguistiques* » (Canut, 2002 : 9)

Les définitions de l'alternance qui servent le plus souvent de référence dans la littérature sont : celle de Gumperz (1989a), celle de Heller (1988 : 1), celle de Auer (1984 : 1), celle de Myers-Scotton (1993) et celle de Milroy et Muysken (1995 : 7) ; nous aborderons en détail les fonctions et les facteurs de ce phénomène chez ces derniers dans le dernier chapitre de notre travail.

Ali-Bencherif (2008 : 47) donne les définitions les plus pertinentes selon l'axe d'analyse et selon la vision de chaque auteur dans sa thèse de doctorat.

L'alternance codique, par définition, est l'usage alternatif de deux codes dans une conversation. Une telle définition peut signifier d'une manière générale et avec beaucoup de réserves, qu'il s'agit de conversations bilingues (Gumperz, 1972 ; 1982 ; 1989a).

L'alternance codique dans la conversation peut se définir avec Gumperz (1989a : 57) comme : « *la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. Le plus souvent l'alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Comme lorsqu'un locuteur utilise*

une seconde langue soit pour réitérer son message soit pour répondre à l'affirmation de quelqu'un d'autre ».

Ce qui attire l'attention dans cette définition c'est l'aspect linguistique qui caractérise l'échange verbal par la présence des énoncés de deux systèmes différents, là où la juxtaposition et la succession laissent entendre que les locuteurs produisent des énoncés bilingues structurés grammaticalement sans qu'il y ait une rupture au niveau de la forme.

Dans ce cas-là, il s'agit d'habitudes verbales acquises ou apprises spécifiques aux sujets parlants bilingues, ce qui renseigne aussi sur l'appropriation partielle ou totale de la grammaire des deux langues ainsi qu'une grammaire commune ayant une fonction régulatrice des échanges, où la qualité des énoncés alternés est prise en compte comme fondamentale assurant la communicabilité et l'interaction.

À partir de là, l'accent peut être mis sur le rôle de l'alternance codique dans la régulation du discours du locuteur bilingue ou supposé bilingue. On peut souligner également, que cette définition s'inscrit dans une perspective fonctionnelle d'orientation interactionnelle. Elle repose essentiellement sur le fait conversationnel où les locuteurs sont inconscients car l'objectif principal est l'intercompréhension, et c'est pourquoi d'ailleurs Gumperz distingue l'alternance codique conversationnelle et l'alternance codique situationnelle, sur laquelle nous allons revenir.

À l'instar de Gumperz (1989a), Poplack (1990 : 37) définit l'alternance codique comme: *« la juxtaposition de phrases ou de fragments de phrases, chacun d'eux est en accord avec les règles morphologiques et syntaxiques (et éventuellement phonologiques) de sa langue de provenance. L'alternance de codes peut se produire à différents niveaux de la structure linguistique (phrastique, intra-phrastique, interjective) ».*

La différence réside dans le fait que chez Poplack l'intérêt pour la forme linguistique prime, contrairement chez Gumperz.

Dans cette perspective, il est à noter qu'il est beaucoup plus question de respecter les structures syntaxiques et morphologiques des deux langues. Car comme le fait remarquer l'auteur « *cela peut concerner aussi bien une phrase qu'une partie d'une phrase, pourvu que les énoncés alternés répondent aux normes : syntaxique, morphologique et phonologique de l'une des deux langues* » (Poplack, 1988a : 22).

Désignée du point de vue linguistique, l'alternance peut toucher aussi bien la structure syntaxique au niveau intraphrastique, que les niveaux morphologique et phonologique au niveau extraphrastique. Poplack (1988a : 23) affirme aussi que : « *l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives* ».

Pour ce qui est des différentes terminologies, Alby (2010) en résume parfaitement l'essentiel ainsi que les principales définitions qui font le pilier de l'analyse sociolinguistique interactionnel. Elle en donne également l'historique que nous proposons de reprendre, vu l'intérêt qu'il constitue pour notre travail sur la problématique des appellations et l'évolution du regard porté sur le phénomène. Pour elle, l'évolution du regard porté sur le phénomène de l'alternance codique est en grande partie liée à la conception même du bilingue et du bilinguisme qui a subi de nombreux changements dus aux différents cadres théoriques qui s'y sont intéressés, mais aussi du fait de l'ouverture à des données de plus en plus variées.

Tant que la recherche s'est focalisée sur des situations de bilinguisme considérées comme stables, il était possible de s'appuyer sur le concept de locuteur « bilingue idéal », mais dès lors qu'elle s'est ouverte à de

nouvelles situations (notamment les travaux de la sociolinguistique sur les migrants), le point de vue sur le bilinguisme a évolué.

Le point de vue monolingue : le concept de locuteur monolingue évoluant dans une communauté linguistique homogène développé dans le cadre de la grammaire générative a conduit la linguistique à laisser de côté l'analyse et la description des situations de bi/plurilinguisme. La conséquence en est, pour l'alternance codique, le rejet de tout phénomène de mélange ou le fait de l'attribuer à une forme d'incompétence dans les deux langues du répertoire du bilingue ; celui-ci n'étant considéré comme compétent que s'il possède une capacité égale et parfaite dans les deux langues de son répertoire (Cummins, 1979). Ce point de vue s'est longtemps traduit par des comportements dépréciatifs envers les locuteurs qui produisent des alternances ou des mélanges codiques (Matthey & De Pietro, 1997). Ainsi, ce phénomène a été pendant une assez longue période laissé de côté, voire même nié (Haugen, 1950a/b ; Weinreich, 1953), ou encore identifié comme l'indice, la trace d'un processus aboutissant à la mort des langues.

Haugen (1950b : 211), quant à lui, reconnaît l'existence du fait que les bilingues passent d'une langue à l'autre mais précise qu'« *à tout instant ils ne parlent qu'une langue, même s'ils font appel à une autre* ». Pour cet auteur, le mélange codique ne peut pas exister : « *l'introduction d'éléments d'une langue dans une autre langue signifie un passage à l'autre langue, et pas un mélange des deux* » (ce qui constituerait une anomalie selon lui). Il précise aussi que l'introduction d'éléments d'une langue dans une autre langue ne peut être rattachée qu'à un seul phénomène, l'interférence, et relève donc du domaine de l'acquisition.

Weinreich, dans son ouvrage fondateur de 1953, *Languages in contact : findings and problems*, adopte un point de vue similaire. S'il reconnaît que « *le bilingue idéal passe d'une langue à l'autre en fonction de*

changements appropriés dans la situation de communication interlocuteurs, thèmes, etc.) », il nie par contre la possibilité qu'un tel phénomène apparaisse dans une situation de communication inchangée, et encore moins à l'intérieur d'une phrase (Weinreich, 1953 : 73). Quant à la présence d'éléments lexicaux d'une langue apparaissant dans des énoncés d'une autre langue, il ne peut s'agir selon lui que d'emprunts.

Ainsi, jusqu'aux années 60, le concept de « bilingue idéal » hérité de Bloomfield (1933), empêche toute prise en compte de l'alternance comme objet de recherche en soi. À cette raison s'ajoutent, selon Milroy et Muysken (1995 : 8-9), quatre autres facteurs expliquant l'intérêt tardif pour ce phénomène :

- la focalisation sur la langue (le système linguistique bilingue) plutôt que sur la parole (les usages linguistiques bilingues) ;
- le penchant structuraliste vers l'intégrité du système grammatical, pour laquelle les alternances et mélanges codiques étaient considérés comme un danger potentiel ;
- l'absence de matériel d'enregistrement qui seul rend possible l'obtention de données sur des conversations bilingue naturelles ;
- le fait que l'intérêt pour des communautés migrantes qui subissaient un changement linguistique rapide vers la langue dominante était sûrement moins approprié que les études sur l'alternance codique dans des communautés bilingues plus stables qui ont débuté dans les années 70.

Le point de vu bilingue : Myers-Scotton (1993) date l'émergence de l'alternance codique en tant qu'objet de recherche vers la fin des années 60. Plus spécifiquement, pour Myers-Scotton (1993), Rampton (1995) ou encore Benson (2001), la recherche de Blom et Gumperz (1972) constitue l'un des premiers travaux fondamentaux dans ce domaine. Nilep (2006 : 4), même s'il reconnaît l'importance de cette étude, observe qu'à cette époque le terme « code switching » était déjà largement attesté dans la

littérature. Il attribue, suite à Alvarez-Caccamo (1998) et Benson (2001), sa première occurrence à Vogt (1954). Nilep signale aussi l'existence des travaux de Barker (1947) dont les questions de recherche sont directement liées au choix de langue et l'alternance : (a) comment se fait-il qu'une langue est utilisée dans une situation, et une autre dans une autre situation ? (b) comment se fait-il que les bilingues changent parfois de langue sans raison apparente ?

« Barker suggéra que les interactions entre membres d'une même famille ou entre proches avaient plus de chance d'avoir lieu en espagnol, tandis que dans les conventions formelles avec des Anglo-Américains ils étaient plus susceptibles d'utiliser l'anglais (même si tous les personnes impliqués pouvaient comprendre l'espagnol). Pour des situations moins clairement définies, le choix de langue serait moins fixé, et des éléments des deux langues pourraient apparaître. Enfin, Barker considérait que les jeunes étaient plus aptes à utiliser plusieurs langues dans une même interaction que ne l'étaient leurs aînés, et que l'utilisation de multiples variétés était constitutive de l'identité des habitants de Tucson » (Nilep, 2006: 4).

Cependant, même si l'alternance avait déjà fait, avant la fin des années 60, l'objet de certaines études, Canut (2002) rappelle que les principaux incitateurs dans ce domaines sont Fishman (1971, 1972), Gumperz (1964, 1967, 1989) et Blom & Gumperz (1972). Gumperz est notamment l'un des premiers à avoir cherché à définir cet objet en réfutant l'idée selon laquelle le code switching est lié à une déficience dans la compétence linguistique, ou qu'il constitue un mélange hasardeux, sans aucun respect de règles grammaticales. C'est lui qui proposera que l'alternance soit considérée comme une ressource supplémentaire au travers de laquelle sont exprimées des significations sociales et rhétoriques. Ces premières approches sont toutefois essentiellement centrées sur les aspects conversationnels de l'alternance, et peu sur sa description linguistique.

Ce n'est que par la suite, du fait de l'ouverture des études à des langues et des situations sociolinguistiques variées, que se développe une approche

plus linguistique de la question. Dans un premier temps, de nombreuses recherches voient le jour sur les contacts entre langues européennes, et plus spécifiquement la paire de langue espagnol-anglais (Acosta-Belen, 1975 ; Marlos et Zentella, 1978 ; Pfaff, 1979 ; Poplack, 1980). Puis, progressivement les alternances vont être étudiées au travers de contacts impliquant des langues européennes et non européennes.

La mobilisation stratégique des ressources langagières bilingues au niveau de la conversation montre en effet la complexité de la tâche aussi bien au niveau de la connaissance des langues que la capacité de communiquer en se servant de celles-ci.

Comme tous les phénomènes qui découlent des contacts des langues, l'alternance codique requiert une attention particulière dans la recherche sociolinguistique du fait des caractéristiques des pratiques langagières de chaque communauté linguistique et des langues qu'elle emploie.

En effet, l'étude de cas permet d'une manière ou d'une autre de dégager des types d'alternance codique et par conséquent de proposer d'autres traits définitoires.

À la différence de l'emprunt lexical, l'alternance codique apparaît comme un phénomène englobant tous les autres phénomènes qui découlent du plurilinguisme. L'inscrire dans les sillages de l'étude sociolinguistique conduit, d'une manière ou d'une autre, à se rendre compte des éléments qu'il faut soumettre à la réflexion et à mettre en relief par rapport aux autres marques transcodiques. Par *marques transcodiques*, il est entendu par Lüdi et Py (2003 : 142) : « *tout observable, à la surface d'un discours en une langue ou une variété donnée, qui représente, pour les interlocuteurs et/ou le linguiste, la trace de l'influence d'une autre langue ou variété* ».

Les marques transcodiques sont difficiles à repérer et à différencier de l'alternance codique quand c'est le cas d'une communauté linguistique

qui a adopté des façons de parler marquées par la présence de plusieurs codes à la fois.

3.2. Les différentes approches de l'alternance codique

Dans le dictionnaire de sociolinguistique, Thiam (1997) distingue plusieurs types d'approches en définissant la notion de l'alternance codique. Les cinq catégories avancées par Thiam (1997 : 33-35) correspondent à plusieurs approches de l'alternance codique :

- L'approche dite fonctionnelle ou situationnelle relative aux travaux de Gumperz dont l'objet était « d'analyser les effets de contact de langues et d'étudier les fonctions conversationnelles et pragmatiques des alternances codiques comme éléments modulateurs du discours » (Thiam, 1997 : 33-34).
- L'approche linguistique (ou structurale) s'inscrit principalement dans la lignée de la sociolinguistique variationniste de Labov, elle privilégie de dégager les règles formelles régulières dans les segments mixtes et de déceler les contraintes qui régissent l'alternance codique (Poplack, Sankoff, etc.).
- Les approches de type psycholinguistique notamment celle de Myers-Scotton développée à partir de la thèse de Gumperz, stipule que les motivations de l'alternance codique sont occasionnelles, accidentels et idiosyncrasiques dépendantes de l'activité langagière et du sujet parlant lui-même. Ce type d'alternance codique nécessite des capacités linguistiques très développées de la part du locuteur.
- L'approche taxinomique cherche essentiellement à lister les fonctions de l'alternance codique en s'appuyant sur des données observables dans différents corpus. Les listes ne sont jamais définitives vu la complexité des situations.

Les chercheurs de l'école de Bâle-Neuchâtel (Py, Lüdi et Grosjean) se sont penchés aux stratégies de gestion des deux codes, manifestées par les marques transcodiques. Thiam a souligné également que les types de classification des motivations sociales de l'alternance codique proposés par certains auteurs ont rendu ambiguë la distinction entre l'alternance codique et le mélange de code.

- L'approche conceptualiste consiste, souligne Thiam (1997 : 35), « à construire un modèle de la façon dont l'alternance codique s'organise » en se basant sur des notions abstraites et des modèles pré-existants. Ainsi, d'autres modèles ont vu le jour, comme la théorie de « l'accommodation discursive » de Giles et la théorie du « marquage » de Myers-Scotton.

Cours N° 4 :

Objectif : les étudiants aborderont les différents types de bilinguisme individuel, qui est au centre des préoccupations de la linguistique contrastive, de part les objectifs visés dans l'enseignement des langues étrangères, dans notre cas, le français langue étrangère (FLE).

Contenu :

- Les formes du bilinguisme individuel

1. Le bilinguisme individuel :

Le processus de l'acquisition des deux langues simultanées par un individu peut se dérouler depuis l'enfance à l'âge de 3-5 ans en milieu naturel d'une façon informelle avant la scolarité obligatoire grâce, selon Noam Chomsky (le linguiste américain), au mécanisme de la langue et à la compétence possédés par l'enfant qui lui permettent d'être capable d'acquérir n'importe quelle langue. Et cela peut continuer pendant l'adolescence et l'âge adulte en milieu scolaire d'une façon formelle.

2. Les types de bilinguisme individuel :

Par rapport de l'acquisition et de l'apprentissage de la langue, on connaît les différents types de bilinguisme comme suit :

2.1. Le bilinguisme **précoce**, c'est l'individu qui acquiert les deux langues en milieu naturel d'une façon informelle avant la scolarité obligatoire à l'âge de 5-6 ans. Ce dernier se dit bilinguisme **scolaire**. idéal, c'est l'individu qui maîtrise parfaitement les deux langues.

2.2. Le bilinguisme **composé**, c'est l'individu qui acquiert les deux langues en un même univers socioculturels. Les deux langues véhiculent les mêmes référents avec des dénominations différentes. Lorsque l'univers socioculturel est différent, le bilinguisme est dit **coordonné**.

- 2.3.** Le bilinguisme **simultané**, c'est l'acquisition qui s'est faite en même temps dans les deux langues, ce qui ne peut pas être le cas que lorsque les deux langues sont présentes dans l'univers qui entoure l'enfant (en famille, entre amis). Lorsque l'acquisition se fait en dehors de ce milieu, le temps d'apprentissage sera différé, ce qui donne un bilinguisme **consécutif**.
- 2.4.** Le bilinguisme **équilibré**, c'est l'individu qui maîtrise parfaitement les deux langues, alors qu'il est dit **précaire**, lorsque l'une des deux langues est mieux maîtrisée que l'autre.
- 2.5.** Le bilinguisme **soustractif**, c'est lorsqu'une des langues n'est pas considérée au même niveau par l'entourage ce qui entraîne une compétence limitée dans cette langue et une démotivation. Lorsque les deux langues en apprentissage sont considérées comme prestigieuses, le bilinguisme sera **additif**.

Cours N° 5 :

Objectif : après avoir cerné les formes du bilinguisme individuel et toutes les situations d'apprentissage d'une L2, les étudiants prendront connaissance des types d'interférences qui peuvent surgir au cours de l'apprentissage de L2, des éléments de L1 qui apparaissent dans la structure de L2.

Contenu :

- Les définitions des interférences
- Les types d'interférences

1. Définitions :

- **D'un point de vue psychologique :** l'interférence peut être considérée comme une contamination de comportements. « L'effet négatif que peut avoir une habitude sur l'apprentissage d'une autre habitude ».
- **D'un point de vue linguistique :** elle se définit comme un accident du bilinguisme entraîné par le contact entre les langues. Selon Mackey, « l'interférence est l'emploi, lorsqu'on parle ou que l'on écrit dans une langue, d'éléments appartenant à une autre langue ».
- **Du point de vue de la pédagogie des langues vivantes :** l'interférence est un type particulier de fautes que commet l'élève qui apprend une langue étrangère, sous l'effet des habitudes ou des structures de la langue maternelle. On parle à ce propos de « déviation », de « glissement », de « transfert », de « parasites ». L'interférence qui est l'introduction d'un élément E de la langue maternelle (L1) dans la langue étrangère (L2), ne se produit pas arbitrairement. Il y a interférence lorsqu'il y a analogie entre un élément de L2 avec un élément correspondant de L1 qui entraîne un glissement vers L1.

- **Définition de Dubois :** « il y a interférence quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique de la langue B. L'emprunt et le calque sont souvent dus à des interférences. Mais l'interférence reste individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou intégrés dans la langue a » (*Dictionnaire de linguistique*, 2002).

2. Les types d'interférences :

2.1. L'interférence phonétique : elle concerne la transposition d'un trait phonétique de L1 sur L2.

Exemple : Il utilise une brosse (interférence phonétique de l'arabe qui ne possède pas le [u]).

2.2. L'interférence morphosyntaxique (grammaticale) : l'apprenant use du même trait grammatical de sa langue maternelle en calquant toutes les règles s'y référant, tels que le genre et le nombre.

Exemple : La bouton de ma veste (bouton est féminin en kabyle).

2.3. L'interférence syntaxique : elle concerne l'ordre des éléments dans la phrase, le dédoublement du sujet, l'emploi transitif ou intransitif de certains verbes, l'emploi fautif des prépositions...

Exemples : ordre = il apprend à son frère à lire

Dédoublement = le cahier que je l'ai acheté

2.4. L'interférence lexicale : elle concerne l'emploi fautif de mots. Il s'agit de traduction littérale de mots véhiculant un sens et un référent unique dans la langue maternelle, alors que dans la langue-cible le référent possède plusieurs dénominations.

Exemples : cheveux, poils, cils, en français, renvoient à poils en arabe.

Montre, pendule, horloge, en français, renvoient à montre en arabe.

2.5. L'interférence sémantique : elle concerne l'emploi de mots dont le sens ne correspond pas ou n'existe pas en arabe. Il s'agit aussi de traduction littérale (lexicosémantique).

Exemples : Faire une opération = subir une opération

Faire un accident = avoir un accident

Je te dois de l'argent = tu me dois de l'argent

3. Etude contrastive franco-arabe :

3.1. Recensement des fautes lexicales les plus courantes

- **Verbe transitif arabe :**

Appartenir = cette maison (lui) l'appartient.

Apprendre = il apprend (à) son frère à lire.

Conseiller = conseiller (aux) les gens de s'en aller.

- **Distribution différente des prépositions :**

Il applaudit (les) aux musiciens.

Il prie (à) Dieu.

Acheter (à) avec un prix élevé.

- **Calque d'expression sémantique :**

Avoir = tu me dois 20 da / j'ai chez toi 20 da.

Croire = il nous prend pour des enfants / il nous croit pour des enfants.

Dépenser = mon père dépense beaucoup sur moi / je coûte cher à mon père.

- **Expressions périphrastiques :**

Arbre d'oranges = oranger.

Arbre de citrons = citronnier.

Cours N° 6 :

Objectif : après avoir pris conscience de toutes les interférences qui peuvent surgir dans l'apprentissage d'une langue étrangère, dues à la langue maternelle des apprenants, l'étudiant aura à détecter à ce stade les erreurs commises par ces derniers en analysant leurs productions.

Contenu :

- Distinction entre faute et erreur
- Les types d'erreurs
- Le principe de l'analyse des erreurs

1. Définitions :

1.1. Erreur : L'erreur est commise lorsque le locuteur se trompe en appliquant le système linguistique de sa langue maternelle. Il obéit aux règles déjà acquises et les applique au cours de son apprentissage d'une langue étrangère qui n'est pas régie par ces mêmes règles. Il doit apprendre la langue et ces caractéristiques linguistiques.

1.2. Faute : la faute est commise lorsque le locuteur se trompe même en connaissant la règle. Il s'agit dans cette situation de non application de la règle acquise, ce qui n'est pas toléré pour l'apprentissage de la langue.

2. Les types d'erreur : Il existe deux types d'erreurs

2.1. Erreur interlinguale : l'apprenant peut commettre une erreur dans son apprentissage d'une langue étrangère, qui est due au système linguistique de sa langue maternelle. Il s'agit dans ce cas

d'interférence entre deux systèmes linguistiques ; L1 qui interfère avec L2.

2.2. Erreur intralinguale : l'apprenant d'une langue étrangère peut parfois commettre des erreurs au cours de son apprentissage, qui sont dues cette fois-ci au système lui-même. Des situations d'analogie amène l'apprenant à se tromper dans l'application de certaines règles de L2. Il ne s'agit plus d'interférences, puisqu'il s'agit d'un seul système linguistique.

3. L'analyse des erreurs :

Elle fait partie de la linguistique contrastive et consiste à :

- Décrire, comme un médecin, la maladie (son origine) et donner un remède ;
- Inventorier les erreurs et les corriger ;
- Expliquer pourquoi le locuteur a commis ses erreurs à tel niveau et dans telle situation ;
- Commenter ces erreurs et proposer des solutions.

4. Quelques types d'erreurs interlinguales (entre l'arabe et le français) :

4.1. Le système phonologique :

- Un arabophone ne perçoit pas la différence entre les voyelles orales ([y], [u] ou [i]/ [Ø] ou [o]). Pour un élève, les deux phrases suivantes sont équivalentes : Un petit peu d'eau/ un petit pot d'eau.
- L'élève peut confondre également avec les voyelles nasales. Il distingue en arabe que [u], [i] et [a] qui sont des voyelles longues. Il confondra donc entre beau/ bon/ bonne. D'autres exemples peuvent renvoyer à ce type de confusion, tels que on/ en ; dont/ dans ; son/ sans ; marchons/ marchand (t).

1.1. Le système orthographique :

L'élève peut commettre des erreurs de graphie, dues au système phonologique de sa langue maternelle. Il produira alors :

Vésiter = visiter/ défilé = défilier/ mesique = musique/ apri = après/ enton = entend/ blanc = blond/ compagne = campagne.

2. Exercices de l'analyse des erreurs :

Faites l'analyse des erreurs contenues dans ces énoncés, commises par un apprenant arabophone inscrit en 1^{ère} année moyen.

- La robe de mon avocat à la couleur noire.
- Il m'inquiète sur sa santé.
- J'ai emprunté de lui beaucoup de livre.
- Il a même des livres qui parlent sur les petites insectes.
- Ces livres, il les a achetés avec un prix élevé.
- Mon avocat a une jolie montre qui ne travaille pas.
- Le petit chat est sorti de cette porte.
- Je suis toujours déçu quand je fais confiance à personne.
- Elle est même pas assistée à la fête.
- Ce week-end, je prendrai mes frères à la piscine.
- Je ne peux pas resté tout seul à la maison car je suis petit.